Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270018
Centre d'intérêt : 870

Pagé, Michel

Allocution prononcée par le Ministre de l'éducation, Monsieur Michel Pagé, à l'occasion de la rencontre du 10 mai 1991 avec les membres de la Conférence permanente sur l'adaptation de la main-d'oeuvre -- [Québec] Ministère de l'éducation, [1991]
14, [4] p. ; 28 cm

Titre de la couv. : Code : 16-4952

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province) Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Formation professionnelle * Main-d'oeuvre * Population scolaire * Statistiques * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom : Québec (Province) Conférence permanente sur l'adaptation de la main-d'oeuvre

Dans son allocution, le ministre de l'Éducation fait part des principaux changements que la réforme de la formation professionnelle au secondaire a entrainés depuis quatre ans. Ces changements portent principalement sur les nouvelles filières de formation, les programmes d'études et leur répartition sur tout le territoire québécois, les nouveaux équipements, les écoles sectorielles, les effectifs scolaires et la formation de la main-d'oeuvre. Des statistiques sur l'évolution des effectifs en formation professionnelle depuis 1987-1988, le taux de persévérance des élèves inscrits en formation professionnelle en 1990-1991 et les investissements en formation professionnelle depuis 1987-1988 complètent le document.

Type de document :

1270018

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION,

MONSIEUR MICHEL PAGÉ,

À L'OCCASION DE LA RENCONTRE DU 10 MAI 1991

AVEC LES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE

SUR L'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Québec

MON CHER COLLÈGUE, MONSIEUR BOURBEAU,

MESDAMES ET MESSIEURS, MEMBRES DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE SUR L'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE,

MESDAMES ET MESSIEURS, OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS REPRÉSENTANT LES DIVERS MINISTÈRES CONCERNÉS PAR LA QUESTION DE L'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE.

Je vous sais gré de votre invitation à venir vous rencontrer et je suis particulièrement heureux de l'occasion qui m'est offerte de venir discuter avec vous de formation professionnelle et de formation de la main-d'oeuvre. La Conférence permanente sur l'adaptation de la main-d'oeuvre est rapidement devenue, tel que l'a voulu mon collègue, monsieur Bourbeau, «un lieu privilégié d'échanges et de concertation entre le gouvernement, le patronat et les syndicats sur les questions relatives à l'adaptation de la main-d'oeuvre».

La question du développement de la main-d'oeuvre est en voie, et à juste titre, de devenir une préoccupation majeure et même prioritaire pour tous ceux et toutes celles que l'avenir du Québec, que l'avenir des Québécoises et des Québécois, que l'avenir des entreprises québécoises préoccupe.

Je vous rappelle les propos de mon collègue, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay. Ces propos sont tirés du texte qu'il a déposé à l'occasion de sa rencontre avec vous le 19 avril dernier :

> «Dans un contexte de mondialisation et de spécialisation de la production, avec l'arrivée de nouveaux joueurs sur la scène internationale et le développement de technologies, de nouveaux produits et matériaux, le gouvernement du Québec et ses partenaires doivent agir rapidement et sur plusieurs plans pour améliorer la compétitivité. Il nous faut dès maintenant nous préoccuper de la formation et du recyclage de nos res-

sources humaines. C'est leur compétence qui fera en sorte que les entreprises pourront se doter de procédés et d'équipements. Elles pourront ainsi répondre au défi de la qualité totale et développer davantage leur capacité d'innovation technologique».

Dans cette perspective, j'aimerais vous faire part des principaux changements amenés jusqu'à présent par la réforme de la formation professionnelle au secondaire. Tout est encore loin d'être parfait, les problèmes qu'il nous reste à résoudre, tous ensemble, étant de taille. Mais il n'en demeure pas moins qu'au terme de cette quatrième année de la réforme, la formation professionnelle dans les commissions scolaires n'est définitivement plus ce qu'elle était et que les bases sont désormais en place pour y asseoir le développement d'une main-d'oeuvre québécoise qualifiée pour occuper les fonctions auxquelles sa formation la prépare.

Entre autres, la récente mise sur pied de l'*École des métiers de l'aérospatiale*, à Montréal, et de trois *Écoles des métiers et occupations de l'industrie de la construction*, à Montréal, à Québec et à Longueuil, indique clairement que cette réforme de la formation professionnelle au secondaire commence à porter des fruits.

Les principaux changements apportés par le Ministère et le réseau des commissions scolaires dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle portent, plus particulièrement, sur les nouvelles filières de formation, les programmes d'études et leur répartition sur tout le territoire québécois, les nouveaux équipements, les écoles sectorielles, les effectifs

scolaires et la formation de la main-d'oeuvre.

Les nouvelles filières

Vous vous souvenez sûrement de ce que l'on appelait le professionnel long et, surtout, de ce que l'on appelait le professionnel court, cette dernière voie qui a malheureusement été, trop souvent à l'époque, une voie de garage pour les jeunes éprouvant des difficultés d'apprentissage. Ce type de formation professionnelle n'existe plus. Il a fait place à de nouvelles filières conduisant soit à un certificat d'études professionnelles (CEP), soit à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou, encore, à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les jeunes qui s'inscrivent à un programme de formation professionnelle sont âgés d'au moins seize ans. Les règles d'admission à ces programmes, aussi bien pour les jeunes que pour les adultes, sont souples bien qu'elles soient sensiblement plus rigoureuses qu'elles l'étaient dans le passé. Les jeunes en difficulté qui ne répondent pas aux conditions d'admission ont accès à des cheminements particuliers de formation qui correspondent mieux à leurs besoins. Ces cheminements sont intégrés à la formation générale.

Les programmes d'études et leur répartition

En ce qui concerne les programmes d'études, leur nombre est passé de 600 à près de 200 à la suite de l'harmonisation des programmes destinés aux jeunes et de ceux destinés aux adultes. 74 de ces programmes,

offrant pour la plupart les meilleures possibilités d'emploi, ont été révisés en fonction d'un nouveau cadre d'élaboration des programmes avec la collaboration soutenue de plus de 1500 représentantes et représentants du monde du travail.

Le Ministère entend poursuivre l'élaboration de nouveaux programmes et entreprendre, déjà, la révision des programmes d'études implantés il y a trois ou quatre ans, au début de la réforme. De plus, le ministère de l'Éducation, en collaboration avec ses partenaires, est en train d'élaborer un programme d'études visant le développement de l'entreprenariat. On sait qu'au Québec, plus de 30 p. 100 des PME sont mises sur pied par des personnes ayant une formation prise au secondaire.

La Carte des enseignements présente la répartition, sur tout le territoire du Québec, des programmes de formation professionnelle au secondaire. En 1988-1989, la carte faisait état de 1808 autorisations alors que ce nombre devient 1563 en 1991-1992. Cette concentration de l'offre de formation a pour objectifs la consolidation de la formation professionnelle, une utilisation plus rationnelle des ressources et une augmentation générale de la qualité des services offerts.

Les nouveaux équipements

De 1987-1988 à aujourd'hui, le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires ont investi un total de 129,9 M$ dans la modernisation des ateliers et des équipements destinés à la formation professionnelle. L'agrandissement et la construction d'écoles auront coûté 44,1 M$, dont

42 M$ au ministère de l'Éducation et 2,1 M$ aux commissions scolaires. L'équipement de nouvelle technologie a coûté 85,19 M$, dont 56,8 M$ au MEQ et 28,39 M$ aux commissions scolaires.

Pour l'année 1991-1992, le Ministère consacrera un budget de 12,95 M$ à l'achat d'équipement de nouvelle technologie, et les commissions scolaires, un budget de 6,47 M$, ce qui représente un investissement additionnel de 19,42 M$. Cette somme permettra de poursuivre l'implantation de dix-neuf programmes d'études et d'entreprendre celle de seize nouveaux.

Un modèle intéressant : l'école sectorielle

La création de l'École des métiers de l'aérospatiale à Montréal et de trois écoles des métiers et occupations de l'industrie de la construction situées à Montréal, Québec et Longueuil constitue un modèle particulièrement intéressant pour au moins trois raisons :

1- La création de ces écoles a permis la concertation entre les membres du Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre de l'aérospatiale du Québec ou de la Commission de la construction du Québec, les entreprises, les syndicats ainsi que les partenaires gouvernementaux concernés par le maintien et le développement des secteurs d'activités économiques.

2- Les représentantes et les représentants de l'industrie participent à toutes les phases de la mise sur pied de ces écoles et à tous les aspects de la planification de leur fonctionnement. L'élément le plus important de cette participation de l'industrie est probablement la présence de représentantes et représentants de l'industrie au conseil de direction de ces écoles.

3- Ces écoles des métiers ont, dans leur mandat premier, à la fois une responsabilité relativement à la formation initiale des futures travailleuses et futurs travailleurs de ces secteurs de l'activité économique, et relativement à la formation et au perfectionnement du personnel actuel des entreprises de ces secteurs. Cette approche n'est pas sans conséquence sur la façon de considérer les immobilisations, le perfectionnement des enseignantes et des enseignants ou tout autre aspect de la vie de l'école. Cette approche sectorielle ne constitue ni une panacée, ni l'unique approche possible. L'approche territoriale ou régionale, pour ne pas dire multi-sectorielle, est sûrement tout aussi importante et complémentaire. Mais, peu importe le modèle de planification et d'organisation des services d'enseignement, l'industrie et les autres partenaires socio-économiques et gouvernementaux sont appelés à y jouer un rôle de plus en plus important.

Les effectifs scolaires

Le nombre d'élèves jeunes et adultes inscrits en formation professionnelle dans les commissions scolaires, excluant ceux inscrits dans le cadre d'un

programme financé en vertu d'une politique sur la main-d'oeuvre, a augmenté de façon sensible depuis le début de la réforme. Il a atteint 37 279 en 1990-1991, ce qui signifie une croissance de 106 p. 100 par rapport aux 18 099 inscriptions du début de la réforme, en septembre 1987. Il continuera vraisemblablement d'augmenter au cours des prochaines années à un taux annuel de l'ordre de 10 p. 100. À ces 37 279 élèves à temps plein de 1990-1991, il faut ajouter un contingent de 15 747 élèves inscrits à temps partiel à un programme financé par le MEQ. Cela porte l'effectif scolaire en formation professionnelle en 1990-1991 à 53 026 personnes.

Selon des données colligées en février dernier, les élèves jeunes ou adultes inscrits en 1990-1991 à temps plein à un programme de formation professionnelle financé par le ministère de l'Éducation, ont un taux de persévérance moyen de 89,3 p. 100, ne descendant guère plus bas que 85 p. 100 pour une région et atteignant même 95 p. 100 dans deux régions.

La formation de la main-d'oeuvre

En plus de sa responsabilité première en formation professionnelle initiale, le ministre de l'Éducation a également la responsabilité de collaborer avec les autres partenaires socio-économiques et gouvernementaux, en particulier avec le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ainsi que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

C'est ainsi qu'en vertu des divers programmes de main-d'oeuvre gérés par le MMSRFP, le ministère de l'Éducation a répondu, en 1989-1990, aux besoins de formation professionnelle de 63 000 personnes, dont 6000 se sont inscrites à temps complet dans des programmes d'études conduisant très majoritairement à des diplômes officiels, et 57 000 à temps partiel dont la formation ne conduisait généralement pas à de tels diplômes.

On sait également que les travailleuses et les travailleurs ont accès à des cours de formation sur mesure, autofinancés; dans ces cas, l'entreprise reçoit des subventions ou se prévaut du crédit d'impôt à la formation aux entreprises.

Cette mesure fiscale, lancée à l'occasion du discours du budget d'avril 1990, a fait l'objet de certains réajustements de la part des commissions scolaires. Elle constitue un bon exemple de la capacité d'adaptation des commissions scolaires aux besoins de formation de la main-d'oeuvre.

Sur les 82 commissions scolaires ayant un service d'éducation des adultes, 68 s'occupent de formation de la main-d'oeuvre en emploi. Elles s'occupent notamment :

- de la production et la diffusion de pochettes promotionnelles;
- de la mise sur pied de comités réunissant des gens d'affaires;
- de visites d'entreprises et de propositions d'offres de service;
- de l'analyse des besoins de formation et de l'élaboration d'un plan de développement des ressources humaines (PDRH) à l'intention des entreprises;

- de l'élaboration de sessions de formation sur mesure, de production de guides techniques et d'organisation d'entrevues de sélection, etc.;
- de services d'accompagnement des formatrices et des formateurs dans les entreprises;
- de la recherche de subventions et du soutien à la formulation de demandes de subventions.

En avril dernier, une trentaine de commissions scolaires ont déclaré des activités de formation admissibles au crédit d'impôt pour un total de 3 M$. C'est un bon départ. De plus, cela représente environ 40 p. 100 de toutes les activités admissibles au crédit d'impôt réalisées au Québec depuis le lancement de la mesure.

La question des préalables

À la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation, de plusieurs secteurs du monde du travail et de certains partenaires gouvernementaux, la réforme de la formation professionnelle a pris appui sur l'exigence d'assurer une formation générale plus solide aux personnes s'inscrivant en formation professionnelle initiale.

Toutefois, les conditions d'admission à la formation professionnelle conduisant à un diplôme officiel ne font pas l'unanimité. L'objection est parfois soulevée à l'effet que plusieurs personnes, en particulier des personnes sans emploi, qui ont besoin de formation professionnelle initiale conduisant à un diplôme officiel, se trouvent encore soumis à des conditions

d'admission définies en termes de scolarité (5e secondaire, 4e secondaire, etc.) qui leur fermeraient l'entrée à ce type de formation. Des préalables fonctionnels, c'est-à-dire des connaissances générales exclusivement centrées sur les habiletés à acquérir pour la pratique d'un métier donné, paraîtraient pour certaines personnes plus pertinents et plus équitables.

Ainsi, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle ainsi que le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ont convenu de former un groupe de travail interministériel en vue d'analyser cette question des conditions d'admission et de la faisabilité d'un système basé sur des préalables fonctionnels.

CONCLUSION

Depuis quelque temps, on entend souvent vanter les mérites du modèle japonais, du modèle allemand, des modèles suédois, norvégien, autrichien ou coréen de développement de la main-d'oeuvre.

Je ne vous dirai pas que j'ai analysé chacun de ces modèles en détail. Je vous dirai cependant que tous ces modèles me semblent avoir trois choses en commun :

1° Il y a dans ces modèles la volonté de former une main-d'oeuvre compétente, et une main-d'oeuvre qui demeure compétente. Une main-d'oeuvre qui non seulement puisse s'adapter aux changements, mais qui soit aussi capable de provoquer ces changements, technologiques, organisationnels ou autres.

2° Dans tous ces pays réputés pour leur modèle de développement de la main-d'oeuvre, la volonté de soutenir un tel modèle n'est pas uniquement celle des personnes à la tête des entreprises ni uniquement celle des travailleurs et des travailleuses, ni uniquement celle des gouvernements. Non, cette volonté est commune, elle est partagée, elle est l'objet d'une concertation entre le patronat, les organisations syndicales et le gouvernement. C'est le sens même de notre présence à tous à cette Conférence permanente sur l'adaptation de la main-d'oeuvre.

C'est dans cette perspective de concertation que dans l'allocution prononcée à l'occasion de la rencontre mentionnée précédemment, M. Gérald Tremblay ajoutait sur l'allégorie de la vigne :

> «Le gouvernement doit lui aussi vivre sa révolution culturelle et se préoccuper de concevoir des politiques globales, intégrées. À l'instar des entreprises, les ministères doivent coordonner leurs efforts et concevoir des stratégies concertées pour utiliser au mieux leurs ressources. Les différents ministères et organismes, leurs programmes doivent for-

mer une grappe.»

Et, concluait monsieur Tremblay :

«Le gouvernement, en clair, doit inspirer, doit nourrir la vigne».

3° Le troisième élément qui me paraît commun aux divers modèles énumérés est le fait que chacun de ces pays a su concrétiser sa volonté de développer sa main-d'oeuvre selon son propre génie, selon sa propre culture, ses propres valeurs et institutions, et selon ses choix historiques. C'est la raison même qui fait que l'on parle d'un modèle allemand ou d'un modèle norvégien ou, pourquoi pas, d'un modèle québécois. N'est-ce pas pour parvenir à cette émergence d'un modèle québécois de développement de la main-d'oeuvre que le gouvernement, à la suite d'une recommandation unanime de votre part, convenait, en décembre dernier, de rapatrier du gouvernement fédéral toutes les mesures relatives à la formation de la main-d'oeuvre.

C'est aussi à cause de l'importance et de l'urgence du développement d'une main-d'oeuvre québécoise qui soit compétente que le gouvernement du Québec décidait, en décembre 1986, de réformer en profondeur la formation professionnelle dans les commissions scolaires et de dégager, pour réaliser cette tâche, plus de 175 M$ de crédits additionnels répartis sur cinq ans.

Si la tendance se maintient, ce nouveau dispositif devrait permettre, d'ici quelques années, la sortie sur le marché du travail de plus de 50 000 personnes diplômées par année, principalement dans les métiers ou professions où il y a des pénuries de main-d'oeuvre spécialisée.

JE VOUS REMERCIE

TAUX DE PERSÉVÉRANCE DES ÉLÈVES INSCRITS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNÉE SCOLAIRE 1990-1991

(Données à jour au 8 février 1991 pour les élèves jeunes et adultes, à temps plein, financement par le MEQ)

Directions régionales		Taux de persévérance
01	Bas Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	95,58%
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	90,65%
03	Québec-Chaudière-Appalaches	88,66%
04	Mauricie — Bois-Francs	91,38%
05	Estrie	95,06%
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	87,70%
06.2	Montérégie	88,42%
06.3	Montréal	90,67%
07	Outaouais	85,29%
08	Abitibi-Témiscamingue	88,66%
09	Côte-Nord	88,53%
	Moyenne	**89,3%**

MEQ
DGFP
1991-05-09

INVESTISSEMENTS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

DEPUIS 1987-1988

Modernisation de l'équipement

Agrandissement et Construction d'écoles

Année	Modernisation de l'équipement		Agrandissement et construction d'écoles		Total
	MEQ	C.S.	MEQ	C.S.	
1987-1988	5 M$	2,5 M$	N/A	N/A	7,5 M$
1988-1989	25,9 M$	12,95 M$	N/A	N/A	38,85 M$
1989-1990	12,95 M$	6,47 M$	N/A	N/A	19,42 M$
1990-1991	12,95 M$	6,49 M$	42 M$	2,1 M$	63,52 M$
TOTAL	56,8 M$	28,39 M$	42 M$	2,1 M$	129,29 M$

MEQ
DGFP
1991-05-09

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Tableau illustrant l'évolution des effectifs inscrits à temps plein dans les nouvelles filières depuis le début de la réforme en 1987-1988

Année scolaire	Élèves jeunes	Élèves adultes	Total	Taux de croissance
1987-1988	6 534	11 565	18 099	
1988-1989	13 458	16 916	30 374	67,8 %
1989-1990	13 904	18 495	32 399	6,6 %
1990-1991 (au 8 fév. 91)	16 432	20 847	37 279	15,0 %

MEQ
DGFP
1991-05-09

TAUX DE PLACEMENT DES ÉLÈVES DIPLÔMÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

D'après la dernière publication de Relance[1], la situation, au 30 mars 1990, des élèves diplômés de la formation professionnelle au secondaire en 1988-1989 est la suivante :

- on assiste à un accroissement notable du taux d'activité[2] des titulaires d'un DEP : à cet égard, à la fin de mars 1990, on observe que près de 90 p. 100 des titulaires de ce diplôme travaillent ou cherchent du travail, comparativement à 80 p. 100 à la fin du mois de mars 1989.

  Ces résultats paraissent nettement au-dessus du taux d'activité de l'ensemble des 15 ans et plus, qui était de 63 p. 100 en mars 1990.

  Il se compare aussi avantageusement au taux d'activité observé chez les diplômées et diplômés du collégial (83,6 p. 100) ainsi qu'aux taux d'activité des 25 - 34 ans (83,1 p. 100) et des 35 - 44 ans (82,2 p. 100).

- L'année 1990 marque la fin de la décroissance des emplois pour les titulaires d'un DEP.

  En effet, de 1989 à 1990, le taux d'emploi de ces personnes a poursuivi sa progression, passant de 71,7 p. 100 à 75,3 p. 100; il y a également eu progression constante du nombre de personnes de cette cohorte qui travaillent à temps plein (86 p. 100 comparativement à 84,9 p. 100 pour celle de 1987-1988).

  Fait significatif, la proportion de travailleuses et de travailleurs qui occupent un emploi à temps plein *lié à leurs études* est passé de 63,9 p. 100 en 1986 à 81,6 p. 100 en 1990; ceci qui représente un bond de près de 12 points par rapport à 1989 (70 p. 100 en comparaison de 81,6 p. 100) certainement dû à la réforme de la formation professionnelle au secondaire.

DGFP 91-05-10

---

[1] Direction générale de la recherche et du développement, Direction des études sur l'emploi et les carrières, MICHEL, Pierre, Relance au secondaire, Promotion 1988-1989, Situation au 30 mars 1990, p. 10 à 18.

[2] Comprend les personnes en emploi et celles en recherche active d'emploi.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-4952